



Documentation de base

Date: 17.07.2017

Échange automatique de renseignements en matière fiscale et rôle du Forum mondial

1. Engagements internationaux

Afin de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, le Conseil de l'OCDE a approuvé le 15 juillet 2014 la norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale (norme EAR). Les États du G20 ont validé la norme et chargé le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial), rattaché à l'OCDE, de superviser la mise en œuvre de celle-ci. À ce jour, 50 membres du Forum mondial (les précurseurs) se sont engagés à échanger dès 2017 des renseignements selon la norme EAR, 51 autres États (dont la Suisse) à partir de 2018 (état: juin 2017).

JURISDICTIONS UNDERTAKING FIRST EXCHANGES BY 2017 (50)

Anguilla, Argentina, Belgium, Bermuda, British Virgin Islands, Bulgaria, Cayman Islands, Colombia, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Faroe Islands, Finland, France, Germany, Gibraltar, Greece, Greenland, Guernsey, Hungary, Iceland, India, Ireland, Isle of Man, Italy, Jersey, Korea, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Malta, Mexico, Montserrat, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, San Marino, Seychelles, Slovak Republic, Slovenia, South Africa, Spain, Sweden, Turks and Caicos Islands, United Kingdom

JURISDICTIONS UNDERTAKING FIRST EXCHANGES BY 2018 (51)

Andorra, Antigua and Barbuda, Aruba, Australia, Austria, The Bahamas, Bahrain, Barbados, Belize, Brazil, Brunei Darussalam, Canada, Chile, China, Cook Islands, Costa Rica, Curaçao, Dominica, Ghana, Grenada, Hong Kong (China), Indonesia, Israel, Japan, Kuwait, Lebanon, Marshall Islands, Macao (China), Malaysia, Mauritius, Monaco, Nauru, New Zealand, Niue, Pakistan, Panama, Qatar, Russia, Saint Kitts and Nevis, Samoa, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Saudi Arabia, Singapore, Sint Maarten, Switzerland, Trinidad and Tobago, Turkey, United Arab Emirates, Uruguay, Vanuatu

2. Mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers par la Suisse

En Suisse, les bases juridiques en matière d'EAR sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, la Suisse pratique l'EAR avec 38 États partenaires: les données relatives aux comptes détenus par les ressortissants de ces États et territoires sont récoltées par les instituts financiers depuis le 1^{er} janvier 2017 et seront échangées en 2018.

Le 16 juin 2017, le Conseil fédéral a adopté le message qui vise à étendre le réseau des partenaires de la Suisse, dans le cadre de l'accord EAR, en y ajoutant 41 États et territoires¹ supplémentaires. Il s'agit d'États membres du G20 et de l'OCDE, de partenaires importants de la Suisse en matière économique et commerciale², d'États européens entretenant des relations avec l'UE et de diverses places financières internationales.

L'instauration de l'EAR à compter de 2018/2019 avec ces 41 États et territoires favorise concrètement la mise en place de conditions de concurrence équitable à l'échelle mondiale. Elle vise à renforcer la crédibilité et l'intégrité de la place financière suisse sur le plan international, à améliorer la sécurité du droit et de la planification, et à faciliter l'accès à certains marchés importants pour les prestataires de services financiers suisses qui exercent des activités transfrontalières.

En outre, un projet d'arrêté fédéral supplémentaire a été soumis au Parlement, qui charge le Conseil fédéral de faire le point sur la mise en œuvre de l'EAR avec ces nouveaux États partenaires avant le premier échange de renseignements, en septembre 2019. Le Conseil fédéral devra soumettre le rapport correspondant aux commissions parlementaires compétentes et prendre les mesures imposées par les circonstances selon l'accord EAR. Il s'agit de s'assurer, juste avant le premier échange de renseignements, que les partenaires de la Suisse remplissent les exigences de la norme mondiale.

3. Travail du Forum mondial dans le cadre de l'EAR

Pour surveiller la mise en œuvre de la norme EAR par les différents États et territoires, le Forum mondial procède à une série **d'évaluations préliminaires**, en adoptant une approche par paliers. Ces évaluations visent à vérifier si les aspects indispensables au bon fonctionnement de la norme sont en place. Les résultats de ces évaluations préliminaires, qui ne sont pas publiés, peuvent déboucher sur des recommandations non contraignantes ou sur des plans d'action. Le processus comprend quatre volets:

- Le Forum mondial évalue si les États et territoires respectent les dispositions en matière de confidentialité des données. Les évaluations sont effectuées par un panel d'experts mis à disposition par les États membres, dont un expert suisse.
- Le Forum mondial procède à un examen visant à déterminer si les États et territoires ont correctement transposé la norme EAR dans leur droit national et si ce dernier ne présente pas de lacunes qui pourraient être exploitées pour contourner la norme. Ces évaluations ont débuté en 2016 et se poursuivent cette année. Le Forum mondial vérifie en particulier la liste des comptes exclus et des institutions financières non déclarantes.
- Le Forum mondial a développé un processus de vérification continu, portant sur la mise en place pour 2017/2018 du réseau de partenaires EAR par les États et territoires qui se sont engagés à procéder à l'échange automatique. À l'été 2017, quelque

¹ Voir le [communiqué du 16.6.2017](#)

² En 2016, le commerce entre la Suisse et ces 41 États et territoires s'élevait à 100 milliards de francs, ce qui correspond à environ 18 % du volume commercial total de la Suisse.

1800 activations bilatérales de l'EAR avaient déjà été concrétisées.

- Les évaluations préliminaires portent sur la mise en place des ressources administratives et informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la norme EAR. Les examens correspondants seront effectués à la fin de 2017 ou au début de 2018.

4. Perspectives

Ces évaluations préliminaires formeront la base des évaluations complètes par les pairs. Celles-ci débiteront en 2019/2020 lorsque les premiers échanges auront eu lieu. Ces évaluations aboutiront à une note globale. La date de cet examen pour la Suisse n'est pas encore fixée.